

CHARLES GAUTIER, aux armées de l'Empereur

Charles Gautier naît à Saint-Vaize le 16 août 1787, de Pierre-Eutrope Gautier (Saint-Vaize, 1753 - Le Gua, 1822), journalier, et de Françoise Fort (Fontcouverte, 1750 – Le Gua, 1821), épousée le 17 janvier 1774 à Fontcouverte mais dont les parents vivaient à Saint-Vaize. Charles est l'avant-dernier d'une fratrie de six enfants nés entre 1775 et 1790¹.

Comme il va atteindre ses vingt ans dans l'année 1807, il répond aux textes régissant la conscription sous l'Empire. Il franchit toute la série de formalités qu'ils imposent² et se trouve, après le dernier passage obligatoire par le chef-lieu de son département, incorporé au 5^e régiment d'infanterie légère le 12 février 1807. C'est la première longue marche de ce fantassin qui va sillonner l'Europe.

Le 5^e léger est encore dans le Cotentin au début du mois de mai 1807. La correspondance de l'Empereur indique que la plupart de ses effectifs quittent le camp de Saint-Lô vers le 17, atteignent Paris vers le 24 ; ils gagnent ensuite, en Allemagne, Mayence, puis Berlin où deux de ses bataillons arrivent les 1^{er} et 2 juillet. Le 5^e léger sera engagé dans les dernières opérations contre les Prussiens et les Suédois ; il participe ainsi aux prises de Tribsee et de Stralsund. Le 30 août, le régiment part pour Hambourg.

Charles Gautier, resté en Allemagne avec les deux bataillons du 5^e léger qui ne feront pas la campagne d'Espagne, gagne l'Autriche au début de 1809 et prend part à la bataille de Wagram. En mars 1810, son régiment évacue l'Allemagne et revient en garnison à Cherbourg, Napoléon envisageant même de l'engager à Jersey, dans une opération de harcèlement des Anglais.³



Le 2 octobre 1810, Charles Gautier passe au 1er bataillon expéditionnaire, à Brest⁴. On le retrouve ensuite au 121e régiment de ligne mais les informations manquent sur son parcours jusqu'en 1812. Cette année-là, du 1er mai au 31 décembre, alors à la 2e compagnie du 5e bataillon⁵, embarque en tant que soldat de garnison sur le vaisseau *Le Diadème*⁶. Construit à Lorient à partir de 1807, lancé le 30 novembre 1811, armé au début de l'année suivante et donc tout neuf, *Le Diadème* était un vaisseau à 2 ponts et 80 canons de la classe *Tonnant*. En plus de ses marins et artilleurs, son équipage comprenait théoriquement environ 130 soldats de l'infanterie de ligne ou des troupes de marine.⁷

Le parcours de Charles Gautier, à partir des campagnes d'Allemagne et de France, est mieux connu grâce aux minutes de la justice de paix de Saintes, alors qu'il entreprend de régulariser sa situation après sa longue odyssee⁸.

Par ordonnance du 26 mars 1816, le roi Louis XVIII entendait délivrer de nouveaux brevets aux membres de la légion d'honneur. Chacun devait donc présenter les pièces nécessaires à cette régularisation : un acte de naissance, le document reçu de la Grande Chancellerie, un procès-verbal d'individualité et ses états de service. A défaut, il convenait d'établir un acte de notoriété vu l'impossibilité de les produire. De tous ces documents, Charles ne possédait plus alors que ... son extrait de naissance.

Écoutons maintenant l'ancien caporal, appartenant à la 4e compagnie du 4e bataillon du « cy-devant » 121e régiment de ligne, licencié par congé provisoire à la Seconde Restauration, puis à la 3e compagnie du 4e bataillon du 71e régiment.

« Je faisais partie, pendant la campagne de mil huit cent treize, du 121e régiment de ligne, 3e et 4e bataillon commandés par monsieur le major Meneau⁹. J'assistai, comme grenadier, aux retraites de Lützen, Bautzen et Vurchen [Wurschen]¹⁰ où je méritai, de la part de mes chefs, une proposition de membre de la légion et j'obtins mon brevet par décret du 14 juin de la même année. Comme il est d'usage lorsque les armées sont en campagne, je reçus de l'ex-major général, duc de Neufchatel¹¹, une simple lettre d'avis en vertu de laquelle je fus immatriculé sur les contrôles du corps et autorisé à porter la décoration de l'ordre.

Le vingt-cinq mars mil huit cent quatorze, le corps du maréchal Marmont étant dans la plaine entre Césane [Sézanne] et Vitri [Vitry-le-François]¹², l'ennemi l'attaqua inopinément à huit heures du matin, au nombre de plus de trente mille hommes contre moins de cinq mille. Une trentaine d'hommes de chaque régiment se portèrent de bonne volonté en avant pour soutenir et donner le temps au camp de prendre les armes mais une cavalerie nombreuse nous entoura, nous fit prisonniers, nous dépouilla de tous nos effets et nous conduisit jusqu'à Bieder, en Hollande¹³. Je perdis de cette manière mon sac et tous mes papiers.

Rendu à l'armée, je joignis mon corps dans le mois de septembre à Tours, où il avait été incorporé dans le 27e de ligne¹⁴ et, peu de jours après, je fus choisi parmi les volontaires destinés pour passer aux îles et dirigé de suite sur l'île d'Aix¹⁵. Avant mon départ, je demandai au colonel Gaudin¹⁶ un certificat de cessation de paiement, tant pour la légion que pour ma solde, un état de mes services et toutes les pièces qui m'étaient nécessaires mais, comme les bureaux étaient alors surchargés de travail, il me promit, ainsi qu'à mes camarades, que ces pièces seraient rendues avant nous à l'île d'Aix. Cependant, j'y ai séjourné neuf mois, j'ai obtenu ensuite mon congé provisoire à La Rochelle et n'ai jamais alors et depuis entendu parler de ces papiers.

Comme ce défaut de titres pourrait me devenir préjudiciable, j'ai été conseillé d'avoir recours à la notoriété en conformité de l'instruction de son excellence le Grand Chancelier de la légion d'honneur et j'ai prié quatre des principaux habitants, tant de cette commune que du canton de Saintes, qui m'ont connu de l'enfance, ainsi que monsieur le major Meneau, qui a été mon chef immédiat et durant les campagnes de mil huit cent treize et mil huit cent quatorze, de m'accompagner devant vous pour certifier l'identité de ma personne et faire leurs déclarations sur les faits qui sont à leur connaissance. »¹⁷

Ces témoins sont :

- Jean André Norbert Pichon de Lagord, capitaine de vaisseau en non activité, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, maire de la commune de Fontcouverte
- Nicolas Hocard, marchand à Saintes
- Jacques François Fabvre, propriétaire à Saintes

- Pierre Tremblé, garde-champêtre de Fontcouverte
- Marie Louis Guillaume Meneau, lieutenant-colonel d'infanterie en non activité, officier de l'ordre royal de la légion d'honneur, demeurant à Saintes.

Les témoins déclarent sous serment qu'ils avaient lu la lettre adressée à ses parents pour leur annoncer son admission dans la légion d'honneur. Remarquons, à ce propos, qu'elle ne pouvait être autographe, Charles ne sachant ni lire ni écrire. Ils déclarent de plus que Charles a été vu par tous les habitants, à son retour, portant l'insigne à sa boutonnière. Bien évidemment, cela ne constitue en rien une preuve. Le témoignage du lieutenant-colonel Meneau, en revanche, sera déterminant : c'est sur sa proposition faite le 23 ou 24 mai 1813 que Charles Gautier fut nommé membre de la légion d'honneur et c'est lui-même qui lui a remis la lettre du maréchal Berthier.

Le 1er janvier 1817, Charles prête serment devant Pichon de Lagord. Sa légion d'honneur lui sera enfin et à jamais acquise.

Un autre natif de Saint-Vaize - lui n'a pas été décoré - a laissé une trace dans le mémorial des soldats de l'Empire. Il s'agit de Jean Chaussou, fils de Pierre et de Marie Fétis, né le 29 mai 1780, fusilier au 23e régiment d'infanterie de ligne et mort de fièvre le 23 octobre 1806 en Autriche, à l'hôpital de Vienne¹⁸.

On retrouve Charles Gautier au Gua, retourné à sa condition d'agriculteur. Il avait épousé à Virollet, le 19 janvier 1818, une native de cette commune, Bénigne Artaud (on lit parfois « Larteau »), qui décédera au Gua le 14 novembre 1822 à l'âge de 24 ans¹⁹. D'elle naîtront Marie (27 août 1819) et une autre Marie (26 novembre 1820)²⁰. Charles se remariera le 22 juin 1824, dans la même commune, avec Marianne Ravet. Leurs vies sont parallèles : Marianne, née le 8 août 1787 à Saint-Fort, était veuve depuis le 19 juillet 1822. Le mariage a été quelque peu précipité puisqu'un petit Jean naît dès le 28 décembre²¹. En 1851, le couple vit à la ferme des Baux avec Angélique Fourier, leur jeune nièce de 12 ans²².

On peut imaginer Charles, à la fin de sa vie, méditant sur son parcours, riche de souvenirs qu'il ne saura jamais écrire. On peut imaginer les jeunes de son entourage, quelque peu narquois en entendant le vieux caporal les ressasser, sans doute peu conscients de côtoyer un vivant livre d'histoire.

Charles Gautier meurt au Gua le 18 juin 1853. Comme lors du recensement, l'acte mentionne, sur la ligne « profession » : membre de la légion d'honneur.

Christian BARBIER

Notes

¹ Archives départementales 17, registres de l'état-civil.

² F. HOUDECEK, Du village à la caserne : les étapes de la conscription sous le Consulat et l'Empire, site *Napoléon.org*, 2019.

³ D. DAVIN, Le 5e régiment d'infanterie légère 1803-1815, site *Soldats de la Grande Armée*, 2020.

⁴ Base *Léonore*, dossier Charles Gautier, état de services du 12 février 1821.

⁵ Ibidem, attestation datée du 17 juin 1824, par le commissaire des armements, à Lorient.

⁶ Les 2e compagnies des bataillons de dépôt des régiments d'infanterie de ligne étaient affectées aux garnisons des unités de la Marine par le décret du 7 juin 1811. Ordre de l'Empereur au ministre de la Guerre du 22 août 1811, Arch. nat. Marine CC3-10. J. DAGET, Les troupes de la marine, 1794-1815, mémoire de maîtrise, Paris IV, 2001.

⁷ Les archives de la Défense, à Rochefort, Brest et Lorient, ne conservent aucun document concernant la position du vaisseau en 1812. La vraie carrière de ce bâtiment sera relativement brève : désarmé dès 1814, il reprendra du service, sera transformé en ponton en 1856 et déconstruit en 1868.

8 Acte de notoriété du 16 décembre 1816 établi par Matthieu Gabriel Bréjon, juge de Paix à Saintes.

9 Né à Saintes le 23 septembre 1765, il part en 1792 avec les premiers bataillons de volontaires, participe à la guerre de Vendée, puis à celle de Hollande, puis aux campagnes de 1806 et de 1809, en Prusse et en Autriche. Il est par deux fois blessé en Espagne en 1811. Il sert sous les ordres du maréchal Suchet, qui le cite dans ses mémoires. Rentré en France en 1813, il participe encore aux batailles de Montereau, Champaubert, Montmirail et Reims, reçoit la légion d'honneur, et est mis en disponibilité en 1814. Pendant les Cent Jours, il reprend du service et est nommé commandant de la ville de Dieppe. A la Seconde Restauration il est renvoyé dans ses foyers. Nommé colonel de la Garde nationale en 1830, il décédera à son domicile, rue des Dallets, le 2 juillet 1846.

10 Quelque peu confus : il ne s'agit pas de défaites et ces localités ne sont pas citées dans l'ordre chronologique.

11 Il s'agit du maréchal Louis Alexandre Berthier, 1753-1815, chef d'état-major de l'armée impériale.

12 Batailles dites de La Fère-Champenoise.

13 Je n'ai pas trouvé cette localité dont le nom a pu être mal orthographié.

14 L'ordonnance royale du 12 mai 1814 réorganise l'infanterie de ligne. Le 121e est alors dissous.

15 Le seul « Gauthier » figurant dans le registre matricule du 27e pour cette période, mal renseigné pour ce n° 2071, l'est sous les prénoms de Jean Pierre Charles. Il est dit « passé aux colonies » mais seulement en septembre 1815.

16 Natif de Nuillé-d'Aunis, cet officier sorti du rang, deux fois blessé, commandait le 27e depuis 1811.

17 L'orthographe a été corrigée et modernisée.

18 Site de *l'Association d'histoire du Premier Empire*, quelques erreurs dans la transcription. La période des guerres napoléoniennes ayant vu périr environ 900 000 soldats, beaucoup restent inconnus et il est probable que d'autres noms apparaîtront au gré des recherches. Le décès de Jean Chausson ne semble pas consécutif à une blessure, son nom ne figurant pas dans la liste des blessés jointe au registre matricule.

19 Dans un court laps de temps sont également décédés les parents de Charles qui l'avaient suivi au Gua. On ignore la cause de ces décès rapprochés.

20 Arch. dép. 17 – Registres de l'état-civil. La famille vit alors au hameau de la Brissonnerie. Charles est dit vigneron.

21 Ibidem.

22 Arch. dép. 17 – Recensement de 1851. Charles y apparaît comme « légionnaire ». Cette appartenance semble primer sur la profession.